

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 avril 2019, le règlement suivant :

- Numéro 19-848 : « Pourvoyant à la construction d'un pavillon d'accueil et à des améliorations au Mont Wright (LO-1903) et décrétant un emprunt de 300 700 \$ ».

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 juin 2019 et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 avril 2019, le règlement suivant :

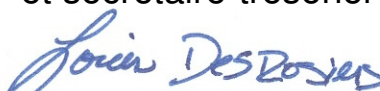
- Numéro 19-857 : « Établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil et remplaçant le Règlement numéro 16-769 »;
- Numéro 19-858 : « Harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement, au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 11^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim,



Louis Desrosiers